

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER
SÉANCE DU 12 AVRIL 2025

Le 12 avril 2025, à 9 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Patrick LOUSTALET, le Maire, affichée le 4 avril 2025 et transmise par voie électronique le 4 avril 2025, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Patrick LOUSTALET, Jean Claude SARRAILH, Alain GONCALVES et Sébastien SAPHORES, Muriel HURAU, Céline PETRAU, Danièle JACOT, Dominique GRACIA

Excusés : Carine LANSALOT- GNE, Sarah ETCHEVERRY, Xavier LAFARGUE

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Présence de la secrétaire de mairie : Nadine LAGOURGUE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du CFU du budget principal et des 3 budgets annexes
- Affectations des résultats de tous les budgets
- Vote du budget principal et des 3 budgets annexes
- Vote des taux d'imposition
- Participation OGEC
- Questions diverses

VOTE DU CFU DU BUDGET PRINCIPAL ET DES 3 BUDGETS ANNEXES

Nadine LAGOURGUE explique le nouveau fonctionnement du compte financier unique (CFU). Le CFU reprend conjointement les écritures comptables qui figuraient autrefois sur le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le trésorier.

1-BUDGET ASSAINISSEMENT

CFU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 808,10	254 427,64
Investissement	75 569,55	89 949,92

Résultat d'exploitation : 156 619,54 €

Investissement reporté : 14 380,37 €

Affectation des résultats : 0

Report du fonctionnement : 156 619,54 €

Budget Prévisionnel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	277 579,54	277 579,54
Investissement	105 440,00	111 940,00

2- BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

CFU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 600 ,47	21 965,65
Investissement	12 093,69	11 758,64

Résultat d'exploitation : 14 266.18 €

Investissement reporté : -335.05 €

Affectation des résultats : 335 .05€

Report du fonctionnement : 13 931.13 €

Budget Prévisionnel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 941,00	21 941,00
Investissement	6 525,05	6 525,05

3- BUDGET COMMUNE

CFU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	571 507,40	1 101 508,77
Investissement	226 605,15	146 892,82

Résultat d'exploitation : 530 001.37 €

Investissement reporté : - 79 512.33 €

Affectation des résultats : 174 752.33€

Report du fonctionnement :355 249.04 €

Il est précisé que l'affectation des résultats couvre le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Budget Prévisionnel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	947 249 ,04	947 249,04
Investissement	381 982,33	381 982,33

4- CCAS

CFU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	152,00	711,38
Investissement	0	4,47

Résultat d'exploitation : 559.38 €

Investissement reporté : 4.47 €

Affectation des résultats : 0

Report du fonctionnement : 559.38 €

Budget Prévisionnel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	689,38	689,38
Investissement	4,47	4,47

L'ensemble des CFU et des budgets prévisionnels sont votés à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire propose comme chaque année au Conseil Municipal de voter les taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB), et de la Taxe d'Habitation (TH)

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales, le Maire propose de voter une augmentation des taux des trois taxes communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE 5 voix pour et 3 voix contre.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025	Bases 2025	Produits 2024
TH	16.05	16.21	96 000	15 562
TFB	21.17	21.38	904 600	193 403
TFNB.	27.90	28.18	59 600	16 795
Total taxes				225 760

CONVENTION POUR FORFAIT COMMUNAL ECOLE PRIVEE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de verser une contribution aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Ignace évaluée à partir des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la Commune de CARRESSE-CASSABER.

Le montant de cette contribution est calculé chaque année scolaire pour les classes préélémentaires d'une part et pour les classes élémentaires d'autre part et divisé par le nombre d'élèves scolarisés dans chaque classe à la rentrée scolaire afin d'obtenir un coût moyen par élève.

Pour l'année 2025, le Maire invite le Conseil Municipal à valider la participation calculée.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil

ACCEPTE le forfait communal présenté par le Maire afin de contribuer aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Ignace évaluée à partir des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la Commune de CARRESSE-CASSABER.

ACCEPTE le montant du forfait communal calculé pour l'année 2025, à savoir :

- 12 530 € pour 10 élèves scolarisés en classe préélémentaire
- 2 002 € pour 7 élèves scolarisés en classe élémentaire

PRECISE que ce forfait communal sera versé en deux fois : 60 % en mai et 40 % en septembre.

Sébastien SAPHORES demande que les chiffres concernant la participation pour l'OGEC soient donnés début d'année afin que l'école Saint Ignace puisse prévoir son fonctionnement pour la rentrée suivante. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cela n'est pas possible car le calcul est fait à partir des dépenses engagées sur l'année N-1 et que les montants définitifs ne sont connus que début mars. Le Maire annonce que la méthode de calcul est toujours la même. L'école, accueillant 17 enfants de CARRESSE-CASSABER, devrait recevoir 14 532 €. La directrice de l'établissement en sera informée lors d'un prochain rendez-vous avec le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Le Maire fait part au Conseil Municipal que Christian PAGADOY, employé municipal, part à la retraite le 1er octobre 2025. Son remplacement sera discuté lors d'une prochaine réunion.
- 2- Le Maire annonce le remplacement de Marie Line ICHAS, partie à la retraite depuis le 1er avril 2025, par Mme Cathy BOUDARD à l'agence postale.
- 3- Le Maire explique que le garage abandonné, au carrefour de chez Camy, va faire l'objet d'une demande de permis de construire. La propriété étant dans le schéma directeur de l'assainissement, la commune doit pouvoir réaliser le réseau. Une étude de faisabilité va être demandée à la SOCATP.
- 4- M. le Maire annonce qu'il existe un point de consommation sans contrat concernant l'éclairage public au lotissement Darré Biar. L'abonnement n'a jamais été facturé et une régularisation sera faite sur 5 ans.
- 5- M. le Maire explique, qu'avant 2028, la Poste ainsi que la Bibliothèque devront être raccordées à la fibre car les lignes numériques n'existeront plus.
- 6- Mme Dominique GRACIA demande s'il est possible d'augmenter d'avantage la taxe d'habitation des résidences secondaires car peut-être que cela inciterait les propriétaires à louer leurs maisons plutôt que de les laisser fermées. Le Maire indique que, si on augmente une taxe, il faut augmenter d'autant les autres. Et de plus, la commune n'est pas, pour l'instant, concernée par la mise en place d'une majoration des TH des résidences secondaires.

- 7- Les subventions aux associations seront débattues lors d'une prochaine réunion. Nous gardons les sommes allouées l'an passé.
- 8- Le Maire indique que la demande de subvention concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes n'a pas été déposée. Vu la conjoncture actuelle, le Département et l'Etat n'attribuent plus de subventions.
- 9- Céline PETRAU demande si « SOS Pont » a été contacté, service qui pourrait aider sur le dossier de la rénovation du Pont de Lenguin. Nadine LAGOURGUE explique le fonctionnement et le coût onéreux pratiqué par cette structure qui est intervenue sur la commune de CAS-TAGNEDE.
Une commission devra étudier la faisabilité et le financement de ce projet rapidement. L'entreprise LABORDE d'OLORON -SAINTE-MARIE, ayant travaillé dans d'autres communes pour ce genre de projet, sera contactée pour renseignements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11h30.

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du secrétaire de séance</u>